

Si on prenait un peu aux riches, ça ferait combien pour les pauvres ?

Jean Gadrey, blog *Alternatives économiques*, 11 janvier 2010

Question politiquement incorrecte quand on est gouvernés par des riches, mais je la pose. Calculs et scénarios sur la base de chiffres officiels qui ont fait de gros progrès (merci au CNIS et à l'Insee), mais qui sous-estiment probablement encore un peu les revenus des très riches.

En 2007, en France, les 10 % les plus riches avaient un « niveau de vie » moyen de 50 778 euros par an et par « unité de consommation (uc) » ou « équivalent adulte isolé » (voir ci-dessous), soit 4231 euros par mois. Quant aux 10 % les plus pauvres, ils avaient en 2007 un niveau de vie par uc de 7698 euros, soit 641 euros par mois. DONC 6,6 FOIS MOINS. Source [Insee](#).

Parenthèse technique. Pour l'Insee, le niveau de vie d'une personne est égal au revenu disponible du ménage* (après impôts directs) divisé par le nombre d'unités de consommation (uc). On attribue 1 uc au premier adulte du ménage, 0,5 uc aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 uc aux enfants de moins de 14 ans. Avec cette définition, toutes les personnes d'un ménage ont le même « niveau de vie ». En moyenne, on a en France 1,6 uc par ménage, avec des écarts (que j'ignore) selon les niveaux de vie. Les raisons pour lesquelles on adopte des conventions aussi abstraites tiennent, par exemple, au fait que deux personnes vivant en « ménage » sous le même toit, ont un niveau de vie supérieur à celui de deux personnes ayant les mêmes revenus mais vivant isolément. Fin de la parenthèse.

Décidons arbitrairement de prélever 10 % des revenus des 10 % les plus riches. En moyenne. Car on peut (et on doit) faire du progressif, mais peu importe ici. Ils continueront à vivre très bien, merci. J'en fais partie, je sais. Cela fait un prélèvement de 423 euros par mois EN MOYENNE par uc (équivalent adulte).

Premier scénario. On transfère le tout aux 10 % du bas de l'échelle (le premier « décile »), là aussi en attribuant plus à ceux qui ont le moins. Ils voient progresser leur niveau de vie moyen de 66 %, ce qui change leur vie : ils passent en moyenne de 641 euros par uc, bien en dessous du seuil de pauvreté (908 euros pour une personne seule en 2007) à 1064 euros par uc.

Second scénario. On peut (et on doit), en conservant la progressivité, décider d'utiliser cette « redistribution solidaire des revenus » pour améliorer le sort des 20 % du bas de l'échelle, à raison par exemple de 2/3 de la somme prélevée pour le premier décile (soit 282 euros par uc et par mois), et 1/3 pour le second décile (dont le niveau de vie moyen était de 938 euros par uc et par mois). On améliore alors le niveau de vie du premier décile de 44 % (niveau de vie de 923 euros en moyenne à l'arrivée) et celui du second de 15 % (1079 euros en moyenne à l'arrivée).

Cet exercice hypothétique et abstrait – car il y a de nombreuses façons possibles de réaliser de tels transferts de revenus, en passant en partie par la réduction des inégalités de salaires et autres « revenus primaires », et en partie par de vrais impôts et prestations sociales - ne vaut que sur un point. Il prouve qu'en réduisant de façon modérée les hauts revenus, on pourrait ERADICHER LA PAUVRETE MONETAIRE EN FRANCE et améliorer la situation matérielle de ceux qui sont un peu au dessus du seuil de pauvreté, sans toucher aux revenus de l'immense majorité, et sans invoquer le besoin de croissance. Le rapport entre les niveaux de vie moyens des déciles du haut et du bas passerait de 6,6 (4231/641) à 4,1 (3808/923) dans le second scénario, celui qui se propose d'améliorer le sort des 20 % du bas).

Si nos élites ne gravitaient pas, presque toutes, du côté des 10 % du haut, et assez souvent du côté des 1 % les plus fortunés et de leurs réseaux, il y a longtemps que cela aurait été envisagé. Qui plus est, ce serait excellent pour la fameuse « relance de la consommation ».

Au fait, combien représenterait au total cette « redistribution solidaire » aux effets sociaux immenses ?

Une ponction de 5 078 euros par an et par uc (équivalent adulte) en moyenne, pour environ 10 % d'un total de 41 millions d'uc, cela fait un peu plus de 20 milliards d'euros. Mais à combien se monte la perte annuelle de ressources fiscales liée aux réductions successives de l'impôt sur le revenu depuis 2000, sans même parler d'autres cadeaux ? Réponse : autour de 30 milliards d'euros, dont les deux tiers ont bénéficié exclusivement aux 10 % les plus riches. Les deux tiers de 30 milliards, c'est... 20 milliards ! Calculs à la louche, mais pas besoin de petite cuillère pour ces ordres de grandeur.

Ce « transfert solidaire » reviendrait donc à peu près à reprendre aux 10 % les plus riches les cadeaux fiscaux qu'on leur a offerts sur un plateau depuis dix ans.

- « Allo, la Gauche ? »

- « Tous nos opérateurs sont en ligne électorale, veuillez rappeler ultérieurement ».

* Revenu disponible = revenus d'activité, revenus du patrimoine et prestations sociales (y compris les retraites et les indemnités de chômage), nets des impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, CSG et CRDS).